



En guise de reconnaissance à l'action bénévole qui se déroule sur son territoire, la ville de Saint-Marc-des-Carières organise à chaque année un souper reconnaissance pour récompenser ses bénévoles. Cette année, le bénévole de l'année sera choisi parmi les candidatures déposées par des membres des organismes auprès du comité de sélection

Critères d'admissibilité :

- La candidature doit être déposée par un membre d'un organisme à but non lucratif dont les actions se déroulent à Saint-Marc-des-Carières.
- Le candidat doit avoir accompli une action bénévole au sein d'un organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la Ville.
- Le candidat doit avoir réalisé des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunéré pour celles-ci.
- Le dépôt de la candidature doit avoir été transmis dans les délais.

Les intéressés peuvent poser une candidature avant le 1^{er} novembre 2018 en remplissant le formulaire prévu à cet effet, [disponible au centre récréatif Chantal-Petitclerc, à l'hôtel de Ville ou sur notre site internet \[www.villestmarc.com\]\(http://www.villestmarc.com\)](#)

Le nom du ou de la gagnante sera dévoilé lors de la soirée reconnaissance qui se déroulera le 30 novembre prochain au centre communautaire et culturel de Saint-Marc-des-Carières.

Ce dernier sera déterminé par un comité de sélection, selon les critères suivants: Engagement social, leadership, détermination, innovation et impact.

Pour plus de détails, téléphonez au service des loisirs et de la culture au 418-268-3862 poste 33 ou 34.

